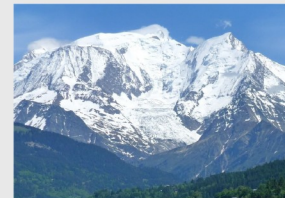


Fideli : présentation de la source et des travaux d'études par l'Insee

Atelier Pfoss - Fideli/Filocom



15 septembre 2020

01 Présentation de la source

02 Etudes à l'Insee

- **Fideli : Fichier DEmographique d'origine fiscale sur les Logements et les Individus**
 - **Assemblage de données administratives**
 - **Conçu pour répondre à des finalités en matière de statistiques démographiques**
 - ► *meilleure connaissance du parc de logement et de la démographie résidente*
 - ► *base de sondage pour les enquêtes de la statistique publique*
- ➔ Quatre millésimes disponibles : 2015, 2016, 2017 et 2018
- ➔ Champ géographique : Métropole + DOM (précautions pour la Guyane et Mayotte)

01

Présentation de la source

Les fichiers d'origine fiscale

- Le fichier d'imposition des personnes et des revenus déclarés à l'administration fiscale
- Le fichier de la taxe d'habitation
- Le fichier des propriétés bâties et des propriétaires

Des données complémentaires provenant :

- Du répertoire des communautés
- Des résidences hôtelières
- Du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)

La création d'une base de données

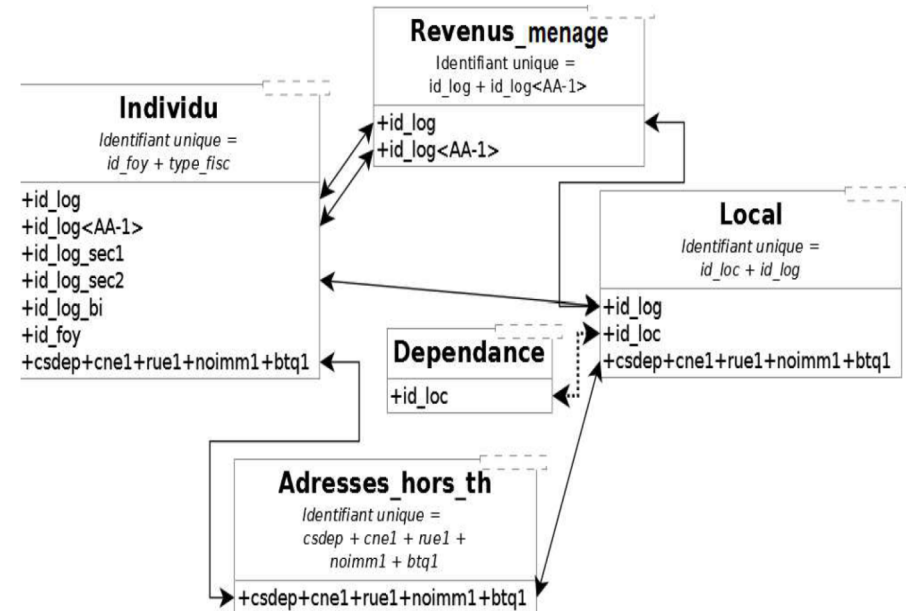
- Mise en cohérence des données fiscales entre elles et avec des données extérieures
- Corrections d'erreurs et imputations de valeurs, pondération
- Repérage des résidences principales
- Repérage des personnes qui apparaissent dans plusieurs foyers fiscaux

L'enrichissement des données

- La construction de **variables statistiques** (mobilités résidentielles, logement social, composition du foyer, existence d'une communauté...)
- Un géoréférencement de l'information (X,Y) pour les **zonages infracommunaux** (QPV, IRIS)
- Des informations sur les **revenus** des individus (champ complet) et des ménages (champ Filosofi)

5 tables de données

- 1) sur les locaux, y compris les logements d'habitation,
- 2) sur les dépendances de ces locaux,
- 3) sur les individus,
- 4) sur les grands agrégats de revenus perçus par les ménages (prestations, revenu disponible,...)
- 5) caractérisant les adresses contenant des foyers fiscaux ne payant pas la taxe d'habitation



- **Les tables sur les locaux et les dépendances** sont issues d'un appariement effectué entre les fichiers fiscaux des propriétés bâties et de la taxe d'habitation.
- **Les tables individuelles** proviennent d'un appariement effectué entre les fichiers fiscaux d'imposition des personnes, les fichiers fiscaux retraçant les déclarations de revenus et les fichiers des locaux.
 - *Un premier traitement est effectué sur les tables individuelles pour repérer les différentes localisations dans lesquelles les personnes peuvent être connues fiscalement. Une localisation principale est déterminée à l'issue de ce repérage. Un second traitement est réalisé afin de déterminer si les personnes ont effectué une mobilité résidentielle entre l'année considérée et l'année précédente.*
 - *Les tables individuelles sont enrichies par les événements individuels qu'ont connus les familles au cours de l'année précédente (mariage, PACS, séparation, veuvage, décès), par les revenus individuels des personnes, et par les revenus disponibles des ménages (ceux-ci étant obtenus au moyen du processus Filosofi).*
- **Les adresses d'habitation** correspondant à des communautés, des foyers logement ou des résidences hôtelières font l'objet d'un repérage particulier disponible dans les tables des **adresses hors taxe d'habitation**.

Pour un millésime AA : l'ensemble des individus et des locaux présents dans Fidéli en AA ou en AA-1.

- Chaque millésime comprend aussi les individus et locaux présents en AA-1 mais disparus des données l'année AA.
- Il est donc possible d'exploiter avec un millésime deux années successives de Fidéli et des variables permettent de savoir si un individu ou un local sont présents ou pas les deux années.
- Dans le cadre des études, il vaut mieux analyser une année avec le millésime correspondant et pas avec celui de l'année suivante.

Les identifiants des individus, des foyers fiscaux, des locaux et des logements ont été rendus non significatifs et sont recalculés pour chaque millésime.

- **Il n'est donc pas possible d'exploiter les données de Fidéli de manière longitudinale, comme pour un panel. On ne peut pas suivre les individus sur cinq années successives.**
- Ceci à la fois pour des raisons juridiques, puisque cela n'est pas prévu dans la déclaration à la CNIL, mais aussi parce que la qualité de ce suivi des individus se dégrade au-delà de deux années successives.

La table Local est composée de Locaux y compris les logements ordinaires :

- **adresses** : région, département, code commune, code commune en géographie de l'année courante, code Rivoli, numéro dans la rue, indice de répétition , référence cadastrale, géolocalisation, appartenance aux zonages d'IRIS et de QPV
- **description du local** : présence eau / tout à l'égout / électricité / gaz / Chauffage central / ascenseur, nombre de salles de manger / salle de bain / baignoires / chambres / cuisines / cuisines de moins de 9 m² / cuisines d'au moins 9 m² / wc / pièces / pièces principales , nature du logement , date de construction redressée, année d'achèvement, année de création du local au foncier, catégorie, le type, étage, surface , numéro de copropriété, indicatrice de logement, logement soumis à la loi 48, loyer loi 48
- **occupant** : date d'entrée dans le logement, code occupation du local (propriétaire, locataire..), taxation du logement, type de résidence (principale ou secondaire)
- **propriétaire** : type de personne morale, date de l'acte de propriété, code commune du propriétaire, année de naissance
- *Lorsqu'un local était présent dans Fidéli l'année AA-1, la valeur des variables susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre, est indiquée dans une variable*

La table Individu est une table d'individus comprenant l'identifiant du foyer fiscal et le type d'individu fiscal (référént, conjoint, personne à charge). Les données sont pondérées.

- **adresses** : region, département, code commune, code commune en géographie de l'année courante, code Rivoli, numéro dans la voie, indice de répétition, géolocalisation, appartenance aux zonages d'IRIS et de QPV
- **démographiques** : année de naissance, commune de naissance, sexe, civilité de la personne au 1er janvier du millésime (cideci2), type de ménage fiscal, lien familial avec les autres individus du logement, la date du dernier événement matrimonial, situation matrimoniale en début et en fin d'année, dernier événement matrimoniale, garde alternée, année de décès
- **logements** : l'identifiant logement et les identifiants des deux premières résidences secondaires faisant le lien avec la table local, nature du logement, type de taxation, nature de la taxation, référence cadastrale
- **monétaires** : type de revenu fiscal principal, revenus individuels
- **mobilités résidentielles** : une variable indique si l'individu a déménagé entre l'année N et l'année N-1
- **bilocalisation simple** : si un individu de 15 ans ou plus est par exemple redevable de la TH dans un logement et redevable de l'impôt sur les revenus dans un autre logement, on le considère comme "bilocalisé". Par convention son logement principal est celui de la TH. Un individu bilocalisé comporte 2 lignes.
- *Lorsqu'un individu était présent dans Fidéli l'année AA-1, la valeur des variables susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre est indiquée dans une variable*

Le contenu des tables Fideli : Dépendance / Revenus_menage / Adresses_hors_TH

- La table **Dépendance** est composée des variables d'identifiant du local et de la nature de la dépendance au sens du bâti. Elle recense, l'ensemble des dépendances qui sont liées à un local.
- La table **Revenus_menage** apporte des informations complémentaires sur les revenus au niveau de l'ensemble des occupants du logement. Elle porte principalement sur les revenus déclarés, les prestations sociales et le niveau de vie. Les revenus ne sont disponibles que pour les ménages qui habitent dans un logement assujetti à la taxe d'habitation (le champ de Filosofi). Les précautions d'utilisation de ces variables sont celles décrites par Filosofi (notamment dans les DOM).
- La table **Adresses_hors_TH** apporte une information complémentaire pour certaines adresses hors TH, en particulier si on soupçonne la présence d'une communauté ou d'un hôtel à cette adresse ou si elle est utilisée comme domiciliation fiscale. *Attention : cette table ne permet pas de savoir si un logement appartient à une communauté, mais seulement si une communauté existe à l'adresse.*

Règles de confidentialité à appliquer pour le respect du secret statistique primaire et secondaire :

- Communes de + 5 000 hab → Commune ou IRIS
- Communes – 5 000 hab → EPCI si + 2 000 hab
- Pour les QPV au niveau régional
- Chaque croisement doit porter sur plus de 11 individus
- Pour les revenus disponibles, suivre les règles de diffusion de Filosofi en plus de celles de Fidéli
- *Dérogations possibles avec accord du propriétaire*

L'articulation avec le Recensement de la population :

- Ne pas s'attendre à trouver les mêmes chiffres que le RP
- Ne pas publier de données concurrentes à celles du RP à moins d'expliquer clairement les différences et l'utilité de diffuser avec Fidéli

Pour des processus de production

- **SDES : Substitution à Filocom**
- **Nautile : Aide à la création d'une nouvelle base de sondage des enquêtes ménages**
- **Enrichissement de l'Echantillon Démographique Permanent**
- **Mutualisations avec Filosofi**
- **Recensement de la population : Calage des Enquêtes Annuelles de Recensement**

A des fins d'études

- **Internes à l'Insee pour l'instant**
- **Les SSM et les chercheurs**
- **Impossibilité de diffuser les fichiers à un partenaire**

Par un partenariat d'étude avec l'Insee

- Pas de livraison du fichier détail !
- Accès à des tableaux sur le champ de l'étude en partenariat, sous réserve de respecter le secret statistique

Selon les modalités habituelles d'accès aux fichiers de l'Insee

- Au CASD pour les chercheurs habilités
- Au Comité du secret pour les SSM

Les fichiers disponibles sur habilitation :

- ne contiennent pas de données individuelles permettant une ré-identification directe
- ne contiennent pas de variables permettant un appariement avec le millésime précédent
- sont non nominatifs

→ Les identifiants fiscaux sur les foyers, les logements et les locaux sont remplacés par des identifiants non significatifs

→ Le chaînage entre deux millésimes consécutifs étant rendu impossible, certaines variables rappelant la situation lors du millésime précédent sont ajoutées dans les fichiers de diffusion relatifs aux locaux et individus

02

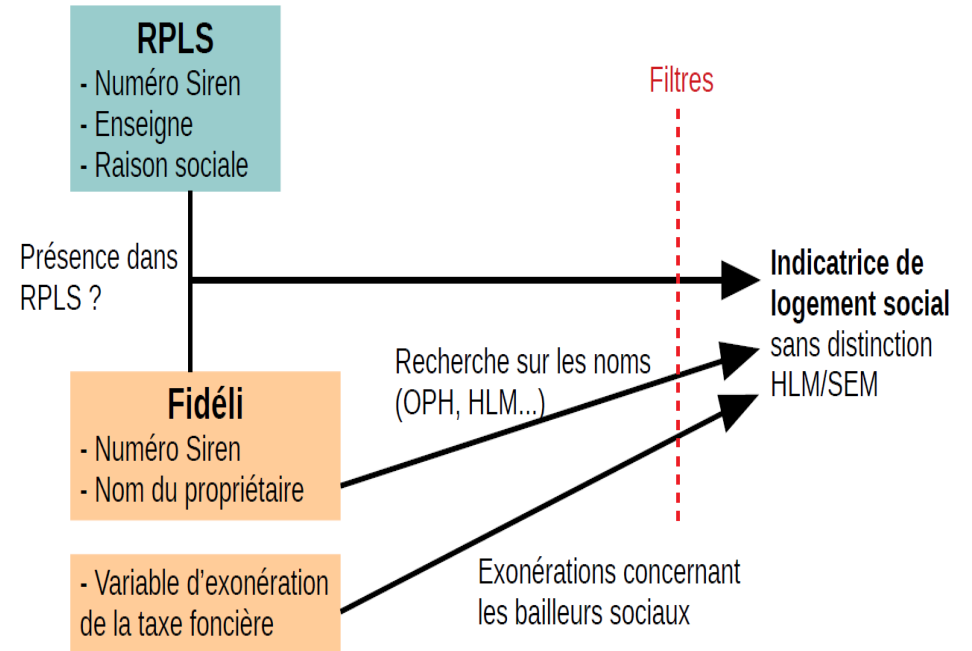
Etudes à l'Insee

- **Une population totale en 2018 (66 991 333) supérieure de 0,2 % de celle du bilan démographique (66 890 699)**
 - ➔ *Des écarts avec la population légale qui restent faibles pour les régions et départements*
- **Des événements familiaux quasi aussi fréquents que dans le bilan démographique**
 - ➔ *Un peu moins de mariages et de Pacs observés*
- **Des types de ménages dans des proportions similaires à celles du RP**
 - ➔ *Néanmoins, les couples sans enfant sont légèrement sous-représentés, du fait que les personnes déclarant des revenus séparément sont moins facilement identifiables comme couple.*
- **Pyramides des âges proches du bilan démographique**
 - ➔ *Il manque dans la source des jeunes adultes de 18 à 22 ans. Il s'agit probablement de personnes vivant dans des communautés (et qui ne paient pas de taxe d'habitation) et ne déclarant pas de revenus, y compris dans le foyer parental. Les imputations mises en place pour corriger ces insuffisances ne permettent pas de compenser totalement les déficits.*
 - ➔ *Il manque aussi un peu de jeunes de moins de 18 ans, car la source identifie sans doute mieux les déclarants et conjoints des foyers que les personnes à charge.*

- **36,5 millions de logements**, dont 28,1 millions de résidences principales
 - ➔ *Un léger excès de 1,1 % par rapport aux Estimations annuelles du parc de logement (EAPL) 2019*
 - ➔ *Trop de logements vacants dans Fidéli, pas assez de résidences secondaires ou logements occasionnels*
- **L'évolution du nombre de logement est cohérente avec les EAPL**
 - ➔ *Mais le nombre de résidences principales diminue dans Fidéli en 2018 (-0,1 %) alors qu'il augmente dans les EAPL (+0,8 %)*
 - ➔ *Cette divergence semble être spécifique au millésime 2018, pour lequel on constate une augmentation significative des logements avec des occupants hors du champ de Fidéli ainsi que des logements occasionnels.*
- **Moins de mobilités résidentielles**
 - ➔ *Cela est probablement une conséquence des 2 millions d'occurrences fiscales issues du fichier d'imposition des personnes (FIP) censées payer une taxe d'habitation qui n'ont pas été retrouvées dans le fichier de la taxe d'habitation (PLFC) en 2018. Le fichier de la taxe d'habitation permettant de relier un logement à ses occupants, on peut donc supposer que le problème rencontré pour 2018 induit une plus grande fragilité de la qualification des logements.*
 - ➔ *Il convient d'étudier avec prudence les mobilités résidentielles, d'éviter de mobiliser des évolutions avec les millésimes précédents et d'être vigilant par rapport à la répartition par catégorie des logements.*

Contexte

- Variable de logement social (typpmo) de mauvaise qualité dans les fichiers fiscaux
- Une source exhaustive (RPLS) sur le parc social mais pas sur ses occupants
- Complète l'enquête logement en permettant des études plus fines au niveau local grâce à l'exhaustivité de Fidéli et avec des données plus récentes
- Intérêt de Fidéli : transformer des variables fiscales en variables statistiques



Cette variable ne permet pas de :

- faire de Fideli la référence pour la comptabilisation du nombre de logements sociaux à cause de la présence anormalement élevée de logements vacants dans les fichiers fiscaux
- distinguer les logements conventionnés des non-conventionnés
- distinguer les logements des HLM de ceux des SEM
- de distinguer les logements de fonction (ex : gardien) et les logements sociaux occupés gratuitement

mais permet d'étudier les occupants des logements sociaux



11 millions de personnes sont locataires d'un logement social

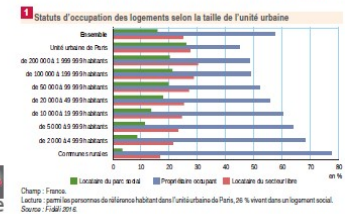
En 2016, en France, 10,7 millions de personnes sont locataires d'un logement social. Le parc social comprend 4,5 millions de logements, soit 16 % de l'ensemble du parc de logements occupés. Les logements sociaux sont relativement plus présents dans les grandes unités urbaines de plus de 200 000 habitants, qui concentrent 57 % du parc social. L'âge moyen des locataires du parc social est de 50 ans. Il se situe entre celui des locataires du secteur libre et celui des propriétaires occupants. Le niveau de vie médian des occupants du parc social s'élève à 15 100 euros, soit un montant inférieur au niveau de vie médian du reste de la population. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les locataires du parc social que pour les autres catégories d'occupants : il atteint 35 %, contre 23 % pour les locataires du secteur libre et 7 % chez les propriétaires occupants.

Répondant plus souvent aux critères d'attribution d'un logement social, les familles monoparentales et les natifs de l'étranger sont très présents dans les logements sociaux.

Pauline Delancey, division Méthodes et statistiques géographiques, Insee

En 2016, en France, 10,7 millions de personnes résident dans 4,5 millions de logements sociaux. Le parc social représente 16 % de l'ensemble du parc de logements occupés (définitions). L'attribution des logements sociaux (définitions) dépend de plusieurs critères, notamment du niveau de ressources des bénéficiaires, de la localisation de la demande, de la composition du ménage (définitions), de la situation familiale et des conditions de logement (sur-occupation, insalubrité ; encadré 1).

Les occupants des logements s'ont pas systématiquement d'obligation de mobilité, même s'il arrive qu'ils ne répondent plus aux critères d'entrée. Au moment de l'attribution du logement, ils présentent des caractéristiques spécifiques qui peuvent évoluer au cours du temps (modification de la composition familiale, augmentation ou baisse des revenus...).



Les logements sociaux sont plus présents dans les grandes unités urbaines

Les logements sociaux (sources) sont davantage présents dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants (figure 1). En 2016, les unités urbaines de plus de 200 000 habitants (y compris celle de Paris) regroupent 57 % des logements sociaux occupés, alors qu'elles ne rassemblent que 40 % des logements occupés sur l'ensemble du territoire. La ville de Paris concentre 5 % du parc occupé des bailleurs sociaux (et 4 % du parc total de logements

Dans les agglomérations

Dans les QPV

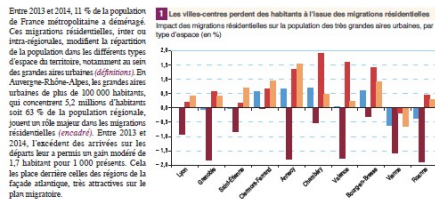
Dans les logements neufs



Déménager du cœur des grandes agglomérations pour habiter autrement

Entre 2013 et 2014, les très grandes aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes gagnent, dans leur ensemble, des habitants au prix des migrations résidentielles. Ces mouvements modifient la répartition de la population entre les différents espaces de ces aires. Elles attirent autant de personnes habitant déjà en Auvergne-Rhône-Alpes que de personnes en provenance d'autres régions. Les démnagements bénéficient principalement aux bordures et couronnes de ces très grandes aires urbaines et se font au détriment de leurs villes-centres. Toutefois, celles-ci constituent un pivot dans les migrations, territoire préférentiel des échanges, à l'année comme au décalé. Les étudiants et les cadres sont nombreux à venir s'y installer. Le décalé de devenir propriétaire encourage les jeunes ménages à déménager en banlieue et en couronne, où le prix du loyer est moindre. Ces familles poursuivent souvent une installation en maison pour un habitat plus spacieux. Cela est d'autant plus fréquent quand la famille s'agrandit.

Christelle Thoullaux, Aline Ferrarini, Insee



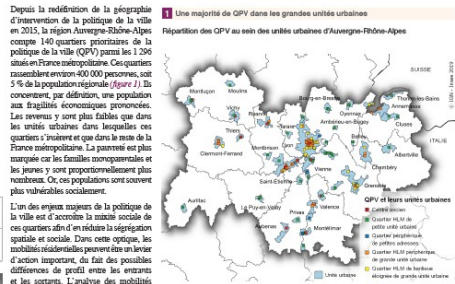
Les villes-centres perdent des habitants au jeu des migrations résidentielles. La population des très plus grandes aires urbaines de la région, Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, reste stable au jeu des migrations résidentielles.



Logement social et pauvreté : deux facteurs de mobilité des quartiers politiques de la ville

Depuis 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 140 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les habitants de ces quartiers ont été plus mobiles que ceux vivant dans leur environnement proche entre 2015 et 2016. Les personnes quittent un quartier emménageant majoritairement hors d'un quartier prioritaire. L'implémentation du pacte social conditionne une grande partie des démnagements vers et depuis ces quartiers. Les situations familiales, et en particulier la monoparentalité, jouent également un rôle important dans ces démnagements. Ces quartiers accueillent des populations fragiles économiquement et laissent partir des ménages plus aisés que ceux qui y vivent déjà. Pour autant, la pauvreté persiste aussi les sortants. Ainsi, au jeu des migrations résidentielles, la majorité des quartiers s'appauvrit.

Jean Gaymond, Aline Labrosse, Insee



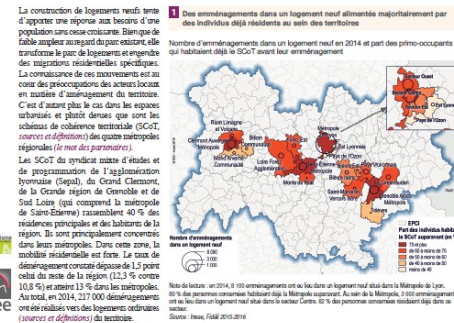
Chap. : villes urbaines confrontées au jeu des migrations résidentielles. Sources : INSEE, Observatoire National de la Politique de la ville (ONPV).



S'installer dans un logement neuf : d'abord un choix de proximité

L'emménagement dans un logement neuf, quel qu'il soit le statut d'occupation, est avant tout un choix de proximité. La majorité des individus restent au sein de leur précédente zone d'habitation en demeurant proches lorsqu'ils s'installent dans du neuf. Cette installation offre aussi fréquemment la possibilité d'accéder à la propriété, mais également celle d'échanger un logement social, voire de quitter un logement social ancien pour un neuf. Les occupants de ces logements neufs sont plutôt jeunes, ils vivent souvent seuls dans le SCOT d'agglomération lyonnaise ou dans le Grand Clermont, en famille en Sud Loire (qui comprend la métropole stéphanoise) ou dans la Grande région de Grenoble. Certains en profitent pour accroître la taille de leur logement, d'autres, dans les cas de décohabitation, le réduisent. La grande majorité de ces emménagements concerne des appartements. Seul le SCOT de Sud Loire se démarque par un avantage de logements individuels.

Thierry Gesty, Aline Ferrarini, Insee



Les habitants en 2014, 100 emménagements ont eu lieu dans un logement neuf situé dans la Métropole de Lyon, 80 % de personnes occupant un logement individuel et 20 % de personnes occupant un logement collectif. Au total, en 2014, 217 000 démnagements ont été réalisés vers des logements ordinaires (sources et définitions) du territoire.

Logement

- La vulnérabilité énergétique
- Les résidences secondaires

Répartition de la population

La grille de densité

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4252859#documentation>



Près d'un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

En 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes, 610 000 ménages sont potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement, soit 19 % des ménages. Pour ces derniers, les dépenses énergétiques nécessaires pour chauffer leur logement et l'eau chaude représentent une part élevée de leurs revenus. La part de ménages vulnérables est nettement plus forte dans les communes hors influence des pôles et particulièrement dans les zones de montagne. À l'inverse, elle est plus faible dans la vallée du Rhône où le climat est plus clément. Dans les espaces urbains, des revenus plus faibles expliquent une grande partie de la vulnérabilité des ménages. Dans les espaces ruraux, ce sont avant tout le climat et les conditions de logement qui conduisent à des factures énergétiques plus élevées et donc à une vulnérabilité très présente.

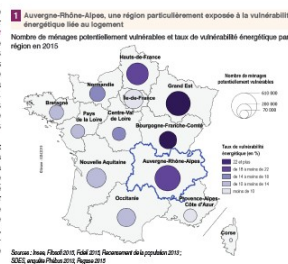
Géorgine Gauthier, Sandra Bouvet, Insee

La réduction de la précarité énergétique (définition) représente un enjeu majeur de la politique énergétique du pays (le mot du président). Compte tenu de ressources financières limitées, certains ménages éprouvent de fortes difficultés à s'équiper de la facture énergétique liée à leurs dépenses de chauffage du logement et de l'eau chaude sanitaire. Lorsque la part de cette dépense dans leur revenu disponible est supérieure à 8,2 %, les ménages sont considérés comme « vulnérables logement ».

En 2015, 610 000 ménages sont potentiellement dans cette situation en Auvergne-Rhône-Alpes, soit un taux de vulnérabilité énergétique de 19 % (définition). Cette vulnérabilité énergétique, plus élevée que pour l'ensemble de la France métropolitaine (15 %), place la région en quatrième position des régions les plus exposées, derrière le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté et les Hauts-de-France (figure 1).



Source : Insee, Prolif 2015, 14th 2015 Recensement de la population 2015, SDES, enquête Prolif 2015, Région 2015



Deux tiers de la population regroupés sur 11 % du territoire

La densité de la population reflète en partie la dynamique des territoires et permet d'identifier des zones de forte allure, ou au contraire, de faible concentration. En 2016, 31 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes vit dans une commune densément peuplée, une part très proche de celles des personnes habitant une commune de densité intermédiaire ou peu dense. En revanche, seulement 3 % de la population vit dans une commune très peu dense alors qu'elles représentent 33 % du territoire régional. Au-delà de la population, les espaces denses concentrent également les emplois. Le parcours de vie des habitants montre une périurbanisation croissante depuis plusieurs années dans les grandes métropoles.

Hélène Decorme, Corinne Pellier, Insee

La superficie très variable des communes peut en laisser apparaître certaines comme peu peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune. Définie par Eurostat, elle permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens selon une même méthodologie (source).

Une population concentrée dans les communes denses et de densité intermédiaire

En 2016, en Auvergne-Rhône-Alpes, près des deux tiers de la population vit dans une commune dense ou de densité intermédiaire alors que celle-ci ne représente que 11 % de la superficie de la région. Les communes denses comptent 2,5 millions d'habitants, soit 31 % de la population, contre 38 % en France métropolitaine (figure 1). Ces densités intermédiaires rassemblent plus d'un tiers de la population régionale sur 10 % de la superficie, un peu plus qu'en France. Par ailleurs, 3 415 communes sont peu denses ou très peu denses. Elles occupent près de 89 % du territoire régional. Si 32 % des habitants vivent dans les communes peu denses, ils ne sont que 5 % à habiter dans les communes très peu denses, soit 262 000 personnes sur un tiers du territoire.

11 communes concentrent 31 % de la population et 46 % de l'emploi

Répartition des communes, de la superficie, de la population et de l'emploi selon les quatre niveaux de densité des communes, en Auvergne-Rhône-Alpes

Nombre de communes	Répartition (en %)				
	Part des communes	Part de la superficie	Part de la population	Part de l'emploi	
Communes denses	86	2,1	1,4	30,7	40,3
Communes de densité intermédiaire	520	13,1	10,1	34,4	36,0
Communes peu denses	2 254	56,9	56,5	31,6	22,0
Communes très peu denses	1 161	28,8	33,0	3,2	1,7

Source : Insee, Recensement de la population 2016



Retrouvez-nous sur :

[insee.fr](https://www.insee.fr)



15 septembre 2020